

**DELIBERATION**  
**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2015**

Nombre de Conseillers : 37  
En exercice : 37  
Présents : 32  
Pouvoirs : 3  
Votants : 35

Date de convocation du Conseil Communautaire :  
Le 08/09/2015

Le 14 septembre 2015, le Conseil de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard GRISON au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Isabelle ACHARD, Jean-Claude AUBERT, Christian BAISE, Nathalie BARDE, Marie Jeanne BEGUET, Noël CHEYNET, Christine CIOLFI, Brigitte COULON, Pascal CUNY, Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN, Jacky DUTRUC, Olivier EYRAUD, Christine FORNES, Yann GALLEY, Bernard GRISON, Béatrice GUERIN, Bruno HENRY, Vincent LAUTIER, Gaëlle LICHTLE, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Pierre PERNET, Michel RAYMOND, Bernard REY, Anny SANLAVILLE, Etienne SERRAT, Richard SIMMINI, Martial THEVENET, Marie-Christine THEVENET (Remplace Raymond MOUSSY), Claude TRASSARD, Frédéric VALLOS.

Absents excuses : Hubert BONNET (Pouvoir Marc PECHOUX), Françoise DUVILLARD (Pouvoir Frédéric VALLOS), Chantal NOEL, Sylvie MICHEL, Raymond MOUSSY (Remplacé par Marie-Christine THEVENET, suppléante), Dominique VIAL (Pouvoir Jacky DUTRUC).

Assistaient : Jean-José BETTIOL (Beauregard), Roger CHORIER (Civrieux), Michel DUROUSSIN (Rancé), Gilles LEMOINE (Sainte Euphémie), Pierre LUCIDOR (Toussieux),

Secrétaire de séance : Isabelle ACHARD

**OBJET** : **Bâtiments communautaires** – Approbation de l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'Ap) des Etablissements Recevant du Public (ERP)

M. Jacky DUTRUC, Vice-Président chargé des Travaux, rappelle que la réglementation sur la mise en accessibilité des transports a récemment évolué, l'ordonnance du 26 septembre 2014, le décret 2014-1326 du 4 novembre 2014 et l'arrêté du 8 décembre 2014 proposent l'élaboration d'un agenda d'accessibilité programmée (Ad'Ap) comme outil d'application volontaire, afin de planifier la mise en conformité des Etablissements Recevant du Public (ERP) sur une période de 6 ans avec possibilité de dérogation, à compter de la date d'approbation du document.

Les immeubles construits après 2007 et disposant d'une attestation d'accessibilité ne sont pas concernés par l'Ad'AP.

Cet Ad'Ap doit être déposé en Préfecture avant le 27 septembre 2015 avec les éléments suivants :

- Un diagnostic réalisé sur les bâtiments concernés (12) ;
- Des propositions hiérarchisées d'aménagements et leurs coûts ;
- Une programmation des travaux sur 6 ans.

Cet agenda d'accessibilité programmée pour les ERP communautaires a été présenté pour avis à des associations d'handicapés et d'usagers de la ville, le 7 septembre 2015. Ces dernières ont émis un avis favorable.

Le coût global de la mise en accessibilité des ERP communautaires est estimé à 156 000 € HT, soit un investissement de 26 000 € HT par an.

L'agenda comprend également les attestations d'accessibilité pour les bâtiments construits après 2007 et les demandes de dérogations pour disproportion manifeste ou impossibilité technique.

Un suivi des actions engagées est prévu au sein de la commission intercommunale d'accessibilité et fera l'objet d'une évaluation annuelle.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- APPROUVE l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'Ap) pour les Etablissements Recevant du Public de la CCDSV
- SOLLICITE les dérogations pour disproportion manifeste ou impossibilité technique sur 12 bâtiments

Et ont signé sur le registre tous les membres présents.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : **23 SEP. 2015**  
N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20150914-2015C97-TR  
Affichage le : **23 SEP. 2015**

A Trévoux, le 14/09/2015

Le Président,  
Bernard GRISON

